

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
du Village de Massueville  
de la séance ordinaire 8 avril 2019**

3711

Province de Québec  
Municipalité du Village de Massueville

**Lundi 8 avril 2019**

À une séance ordinaire des membres du Conseil de la Municipalité du Village de Massueville, tenue à la mairie de la municipalité de Saint-Aimé, située au 285, rue Bonsecours à Massueville, le lundi 8 avril 2019 à 19h30, à laquelle sont présents:

Le maire Denis Marion et les conseillers Nicole Guilbert, Louis Fillion, Chloé Émond, Richard Gauthier et Pierre Michaud;

Était absent le conseiller René Lalancette.

Les membres présents forment le quorum sous la présidence du maire, Denis Marion.

---

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2019 et son suivi;
  - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 mars 2019 et son suivi;
4. Documents déposés;
5. Période de questions;
6. Rapport du maire;
  
7. **VIE COMMUNAUTAIRE ET LOISIRS**
  - 7.1 Suivi des différents comités;
  - 7.2 Résolution abrogeant la résolution numéro 2019-03-039 – Signature du bail avec la Fabrique de Saint-Aimé pour relocaliser la bibliothèque;
  - 7.3 Résolution demandant une aide financière dans le cadre du Fonds « en Montérégie on bouge »;
  - 7.4 Résolution autorisant le maire à signer l'entente à la suite de la relocalisation de la bibliothèque dans les locaux de la mairie de Massueville;
  - 7.5 Demande d'aide financière – Spectacle lip-sync 2019;
  - 7.6 Dépôt du rapport financier des Loisirs de Saint-Aimé et Massueville pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2018;
  
8. **RÉGLEMENTATION ET LÉGISLATION**
  - 8.1 Adoption du règlement numéro 464-19 relatif au traitement de la rémunération et de l'allocation de dépenses des élus;
  - 8.2 Adoption du premier projet de règlement numéro P465-19 modifiant le règlement de zonage numéro 293-91 afin d'agrandir la zone résidentielle ZRA-9 à même la zone récréative REC-18;
  - 8.3 Adoption du règlement 382-19-03 modifiant le règlement 382 décrétant la tenue des séances ordinaires du conseil municipal du Village de Massueville;
  
9. **SERVICE INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE**
  - 9.1 Révision du plan municipal de sécurité civile (plan des mesures d'urgence - regroupement de municipalités pour confier la mise à jour à une firme spécialisée - mandant à Prudent Groupe Conseil);

10. **SERVICE D'URBANISME ET DE DÉVELOPPEMENT**

- 10.1 Rapport de l'inspecteur en bâtiment – mars 2019;
- 10.2 Offre de service de FNX-Innov – Étude de faisabilité en ingénierie de mécanique et électrique – Projet de conversion de l'église en centre communautaire.

11. **SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS, AQUEDUC ET USINE D'ÉPURATION**

- 11.1 Adoption des modalités dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018 Modification de la programmation;
- 11.2 Entretien du gazon à l'OMH;
- 11.3 Offre de service pour la mesure d'accumulation de boues dans les étangs en 2019.

12. **ADMINISTRATION**

- 12.1 Présentation des comptes à payer du mois de mars 2019;
  - 12.2 Dépôt de l'état des activités financières au 31 mars 2019;
  - 12.3 Résolution adoptant la modification du calendrier des séances du conseil du Village de Massueville;
  - 12.4 Dépôt de l'échéancier de la transformation de l'église à Massueville
  - 12.5 Modification de signataires au compte Visa Approvisionnement;
  - 12.6 Résolution autorisant la signature du protocole d'entente dans le cadre du programme Secours adapté;
  - 12.7 Résolution autorisant deux élus à suivre la formation de la FQM sur le code d'éthique;
  - 12.8 Résolution autorisant l'achat de 3 ordinateurs et logiciels;
13. Période de questions;
14. Affaires nouvelles;
15. Clôture de la séance.

1. **Ouverture de la séance**

Le maire, Denis Marion, ouvre la séance ordinaire à 19h32.

Rés. 2019-04-061 2. **Adoption de l'ordre du jour** (c. c.)

Sur proposition de madame la conseillère Chloé Émond;  
Appuyée par madame la conseillère Nicole Guilbert;  
IL EST RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit adopté tout en laissant le point « *Questions diverses* » ouvert et en retirant le point 12.8.

Adopté à l'unanimité

Rés. 2019-04-062 3. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2019 et son suivi** (c. c.)

Chaque membre du Conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité du Village de Massueville, tenue le 4 mars 2019, la directrice générale et secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Sur proposition de monsieur le conseiller Richard Gauthier;

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
du Village de Massueville  
de la séance ordinaire 8 avril 2019**

3713

Appuyée par monsieur le conseiller Pierre Michaud;  
IL EST RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal et le suivi de la séance du 4 mars 2019 et d'en autoriser les signatures.

Adopté à l'unanimité

Rés. 2019-04-063    **3.1 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 mars 2019 et son suivi** (c.c.)

Chaque membre du Conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité du Village de Massueville, tenue le 25 mars 2019, la directrice générale et secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Sur proposition de monsieur le conseiller Louis Fillion;  
Appuyée par monsieur le conseiller Richard Gauthier;  
IL EST RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal et le suivi de la séance du 25 mars 2019 et d'en autoriser les signatures.

Adopté à l'unanimité

**4. DOCUMENTS DÉPOSÉS** (c.c. liste)

- Avis de dépôt de 12 000 \$ dans le cadre du programme d'aide à la préparation aux sinistres Volet 2. (208-143).
- Dons de 200 \$ du député de Richelieu Jean-Bernard Émond, pour la conception des bacs à fleurs dans le cadre du programme Soutien à l'action bénévole. (403-151);

**CORRESPONDANCE**

1. **M.R.C. DE PIERRE-DE SAUREL** : Avis de convocation concernant les travaux d'entretien de la vieille décharge et branche 1 -C1911. (114-241); - Règlement 298-19 modifiant le schéma d'aménagement de la MRC. (114-241); - Liste de correspondance de la séance du 13 mars 2019. (114-241); Procès-verbal de la séance du 13 février 2019. (114-241); - Transmission du règlement no 306-19 relatif au traitement de ses membres. (114-241);
2. **R.A.R.C.** : Procès-verbaux des séances ordinaires des 24 janvier et 21 février 2019. (114-245);
3. **REVENU QUÉBEC** : Information relative à l'envoi de formulaires adressés aux organismes de services publics qui ne seront plus envoyés par la poste et seront dorénavant accessibles à [revenuquebec.ca](http://revenuquebec.ca). (208-150);
4. **OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION PIERRE-DE SAUREL** : Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 décembre 2018. (114-243);
5. **AGENCE MUNICIPALE DE FINANCEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1 DU QUÉBEC** : Confirmation par courriel de la réception de notre demande dans le cadre du programme en sécurité civile. (208-143);

6. **MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ** : Résolution no 47-03-19 concernant le bail de location pour la bibliothèque. (403-122); - Résolution 49-03-19 concernant l'offre de service de FNX-INNOV - Étude de faisabilité en ingénierie de mécanique et électrique - projet de transformation de l'église. (802-124); Résolution no 46-03-19 concernant la demande d'aide financière du comité de la Saint-Jean-Baptiste. (207-130 & 114-400); - Résolution no 44-03-19 Offre de service de Nadeau Nadeau Blondin - respect des normes dans le changement d'usage pour la bibliothèque. (403-122);
7. **FLORIAN CHICOINE** : Demande de modification de zonage de terrain récréatif à terrain résidentiel pour le lot 6 285 861. (705-130);
8. **COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE QUÉBEC** : Lettre concernant notre demande d'autorisation et indiquant que le numéro 422519 lui a été attribué dans le dossier de la terre agricole afin de séparer le petit boisé. (701-101); - Lettre par laquelle la CPTAQ demande à la MRC de Pierre-De Saurel de lui faire parvenir une recommandation sous forme de résolution pour notre demande concernant le dossier 422519. (701-101);
9. **MOUVEMENT SANTÉ MENTALE QUÉBEC** : Demande de soutien en proclamant la semaine nationale de la santé mentale du 6 au 12 mai 2019. (114-250);
10. **CNESST** : Rappel concernant la déclaration annuelle en matière d'équité salariale à produire avant le 1<sup>er</sup> septembre 2019. (303-161);
11. **M.M.Q.** : Offre de protection contre les cyberattaques. (106-100);
12. **MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ CIVILE** : Invitation à participer au 19<sup>e</sup> colloque. (503-100);
13. **MINISTRE DES TRANSPORTS** : Communiqué concernant les investissements routiers et maritimes 2019-2021 dont 515 M\$ seront investis en Montérégie. (601-110);
14. **UPA MONTÉRÉGIE** : Offre de soutien technique dans le cadre du projet collectif agricole de la rivière Pot-au-Beurre et du lac Saint-Pierre. (114-300);
15. **MINISTRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE** : Lettre nous demandant de transmettre avant le 31 mars le rapport d'activité dans le cadre du schéma de couverture de risques pour l'année financière 2018. (502-120);
16. **CÉGEP SOREL-TRACY** : Portrait de la participation aux programmes Cégep/Municipalités pour l'année financière 2019 ainsi que la première facturation. (401-130).
17. **DANIELLE LALANDE, ANDRÉ LEBLANC, ÉRIC BOISVERT ET MARTINE CHAMPAGNE** : Offre de service pour la confection du char allégorique de la municipalité. (114-300);
18. **MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROBERT** : Résolution no 6937-04-2019 concernant la révision du plan municipal de sécurité civile (plan de mesures d'urgence) - regroupement de municipalités, pour confier la mise à jour à une firme spécialisée - Mandat à Prudent groupe-conseil. (502-120).

## 5. Période de questions

Une période de questions est tenue à l'intention de l'assistance.

## 6. Rapport du maire

Jusqu'à nouvel ordre, les séances du Conseil municipal de Massueville se tiendront dans les bureaux de la municipalité de Saint-Aimé pour permettre à la bibliothèque municipale de Saint-Aimé et Massueville de s'installer dans notre propre salle du conseil. Je remercie le Conseil municipal de Saint-Aimé pour son accueil. Nous avons trouvé ensemble une solution temporaire qui a permis à l'impressionnante équipe de bénévoles de la Bibliothèque de reprendre ses activités samedi dernier. Je tiens à remercier cette vingtaine de bénévoles pour leur patience et pour leur détermination à maintenir ce service aux citoyens de nos deux municipalités, sous la direction dynamique de Suzanne Lalande. Les derniers mois ont été difficiles et placés sous le signe de l'incertitude, mais les bénévoles n'ont jamais baissé les bras. Cette équipe mérite toute notre reconnaissance. Il n'en tient qu'à tous nos concitoyennes et concitoyens de profiter de notre bibliothèque, de ses activités et de l'enthousiasme de ses bénévoles.

L'équipe de la municipalité accueille un nouveau responsable des travaux publics et de l'usine de traitement des eaux usées en la personne d'Éric St-Martin. Résident de Massueville, il est déjà à l'ouvrage depuis une semaine. Nous lui souhaitons la bienvenue dans notre équipe. Il arrive au moment où la municipalité se prépare pour la belle saison. Il a du pain sur la planche. Le conseil municipal lui offre toute sa collaboration.

Il y a beaucoup de travail qui s'accomplit chaque mois à la municipalité, à la Régie de protection des incendies, à la Régie d'Aqueduc, à la MRC de Pierre-De Saurel et aux Loisirs de St-Aimé et Massueville, comme en témoigne nos ordres du jour, séance après séance.

Les inscriptions pour le soccer sont terminées, celles pour le camp de jour en voie de se terminer. Plusieurs événements se sont déroulés au cours du dernier mois, dont le super-bénéfice organisé par le comité de la Saint-Jean.

L'hiver a été très dur pour plusieurs rues du village. C'est particulièrement vrai sur la rue Royale. De plus, dès que la température sera plus clémente, nous procéderons au nettoyage des rues avec le balai mécanique. Merci de justement nettoyer les trottoirs devant votre résidence le moment venu. Le printemps finira bien par arriver!

Le maire,

Denis Marion

## 7. VIE COMMUNAUTAIRE ET LOISIRS

### 7.1 Suivi des différents comités

À titre informatif, les membres du Conseil résument verbalement les différents développements survenus dans chacun des comités au cours du mois de mars 2019.

Rés. 2019-04-064    **7.2 Résolution abrogeant la résolution numéro 2019-03-039 - Signature du bail avec la Fabrique de Saint-Aimé pour relocaliser la bibliothèque (c.c. | 403-122)**

CONSIDÉRANT la réception du rapport de l'architecte mentionnant les modifications à apporter à la sacristie afin qu'elle soit conforme aux normes du Code de construction et du CBCS, chapitre sécurité;

CONSIDÉRANT les sommes importantes devant être investies afin de la rendre conforme;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de relocaliser la bibliothèque le plus rapidement possible afin d'offrir ce service aux citoyens;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de monsieur le conseiller Richard Gauthier;  
Appuyée par madame la conseillère Chloé Émond;  
IL EST RÉSOLU

D'ABROGER la résolution numéro 2019-03-039 sur la signature du bail avec la Fabrique de Saint-Aimé, étant donné que la bibliothèque ne peut pas être relocalisée à la sacristie.

Adopté à l'unanimité

**DÉCLARATION D'INTÉRÊT**

**Madame la conseillère Chloé Émond informe les membres que, compte tenu de ses intérêts dans le projet « En Montérégie on bouge », elle ne participera pas aux délibérations pour le prochain sujet à aborder.**

Rés. 2019-04-065    **7.3 Résolution demandant une aide financière dans le cadre du Fonds « en Montérégie on bouge » (c.c. | 208-143)**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité du Village de Massueville envisage d'aménager un sentier pédestre dans le boisé qui fait presque un hectare afin de le rendre accessible à la communauté et aux élèves de l'école primaire;

CONSIDÉRANT QU'elle désire y aménager un sentier de 1 km à travers ce boisé mature où certains arbres ont plus de 100 ans, pour y faire un parcours santé en plein air;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire offrir à la population un contact privilégié avec la nature afin d'y faire des activités de plein air de proximité;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise la création du sentier et l'installation de panneaux d'entraînement avec bancs pour la mise en place d'un parcours actif;

EN CONCLUSION,

Sur proposition de madame la conseillère Nicole Guilbert;  
Appuyée par monsieur le conseiller Louis Fillion;  
IL EST RÉSOLU

DE RATIFIER la demande d'aide financière au Fonds « En Montérégie on bouge! » pour le projet d'aménagement d'un sentier pédestre, soit un parcours santé en plein air, afin de rendre accessible ce boisé à la population.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de ratifier l'autorisation à Richard Gauthier à signer pour et au nom de la municipalité du Village de Massueville tous les documents nécessaires pour cette demande.

Adopté à l'unanimité

Rés. 2019-04-066

**7.4 Résolution autorisant le maire à signer l'entente à la suite de la relocalisation de la bibliothèque dans les locaux de la mairie de Massueville** (c.c. | 403-122)

CONSIDÉRANT les sommes importantes devant être investies afin de rendre conforme la sacristie tout en respectant les normes imposées par le changement d'usage;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de relocaliser la bibliothèque le plus rapidement possible afin d'offrir ce service à la population de Saint-Aimé et Massueville;

CONSIDÉRANT le manque de locaux à notre disposition;

CONSIDÉRANT QUE chaque municipalité met à la disposition ses installations pour que la bibliothèque puisse à nouveau rouvrir et offrir ses services;

CONSIDÉRANT QU'une entente entre la Municipalité de Saint-Aimé et la Municipalité du Village de Massueville doit être signée relativement à la relocalisation temporaire de la bibliothèque;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu pour le conseil d'autoriser la signature de ladite entente avec la Municipalité de Saint-Aimé;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Louis Fillion;  
Appuyé par monsieur le conseiller Richard Gauthier;

ET RÉSOLU

QUE le Conseil autorise le maire à signer pour et au nom de la Municipalité du Village de Massueville l'entente faisant suite à la relocalisation de la bibliothèque dans les locaux de la mairie de Massueville.

Adopté à l'unanimité

Rés. 2019-04-067

**7.5 Demande d'aide financière pour le spectacle de lip-sync** (c.c. | 114-250)

Le Conseil prend connaissance de la demande d'aide financière de madame France Durocher, reçue le 25 mars 2019, concernant une soirée spectacle concours de lip-sync à la salle de l'École Christ-Roi, qui aura lieu le 27 avril prochain.

CONSIDÉRANT QUE des frais de location et de ménage s'imposent;

APRÈS DISCUSSION,

Sur proposition de monsieur le conseiller Pierre Michaud;  
Appuyée par madame la conseillère Nicole Guilbert;  
IL EST RÉSOLU

QUE la Municipalité du Village de Massueville s'engage à défrayer les coûts de la location de la salle, conjointement, à parts égales, avec la Municipalité de Saint-Aimé.  
Adopté à l'unanimité

**7.6 Dépôt du rapport financier des Loisirs de Saint-Aimé pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2018** (c.c. | 114-500)

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose, à titre d'information, le rapport financier des Loisirs de Saint-Aimé pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2018.

Le rapport indique un surplus de 5 837 \$.

**Ce point est ajouté séance tenante :**

Rés. 2019-04-068

**7.7 Motion de félicitations pour l'équipe de bénévoles de la bibliothèque** (c.c. | 114-250)

CONSIDÉRANT tout le travail qui a été fait par les bénévoles pour relocaliser la bibliothèque malgré tous les inconvénients;

CONSIDÉRANT QUE la bibliothèque est ouverte depuis le 6 avril dernier grâce à ce travail et au travail de la directrice;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de monsieur le conseiller Louis Fillion;  
Appuyée par monsieur le conseiller Richard Gauthier;  
IL EST RÉSOLU

QUE LE CONSEIL exprime sa reconnaissance pour tout ce travail réalisé par l'équipe de bénévoles.

Adopté à l'unanimité

**8. RÉGLEMENTATION ET LÉGISLATION**

Rés. 2019-04-069

**8.1 Adoption du règlement numéro 464-19 relatif au traitement de la rémunération et de l'allocation de dépenses des élus** (c. c. | 105-131)

ATTENDU QUE des modifications législatives ont été apportées à la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (L.R.Q., c. T-11 001) faisant en sorte, d'une part, que certaines balises encadrant la rémunération des élus municipaux, notamment celles relatives à l'imposition d'une rémunération minimale, ont été abolies et, d'autre part, que la responsabilité de fixer la rémunération des élus municipaux revient à la Municipalité;

ATTENDU QUE la *Loi sur le traitement des élus municipaux* exige que le projet de règlement soit présenté lors d'une séance du conseil par le membre qui donne l'avis de motion;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été régulièrement donné par monsieur le conseiller Louis Fillion à la séance ordinaire du 4 février 2019;

**ATTENDU QU'**un avis public a été publié conformément aux modalités de l'article 9 de la Loi sur le traitement des élus municipaux;

Sur proposition de monsieur le conseiller Richard Gauthier;  
Appuyée par monsieur le conseiller Louis Fillion;  
IL EST RÉSOLU

**QUE** le conseil de la municipalité du Village de Massueville **ORDONNE** et **DÉCRÈTE** par le présent règlement ce qui suit :

**Article 1 :**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement;

**Article 2 :**

Le présent règlement abroge tous les règlements antérieurs adoptés à l'égard de la rémunération des élus;

**Article 3 :**

Le présent règlement fixe une rémunération de base annuelle pour les membres du conseil de la municipalité de Massueville pour l'année 2019 et les suivantes;

**Article 4 :**

La rémunération annuelle pour le maire est fixée à 4 596 \$ et la rémunération annuelle pour chaque conseillère et conseiller est fixée à 1 532 \$;

**Article 5 :**

Tout membre du conseil reçoit, en plus de la rémunération de base, une allocation de dépense correspondant à un montant égal au tiers (1/3) du montant de la rémunération de base décrété à l'article 4.

- Allocation annuelle du maire : 2 298 \$;
- Allocation des conseillères et conseillers : 766 \$;

**Article 6 :**

Si, au cours d'un exercice financier donné, une personne n'a été membre du conseil que durant une partie seulement de l'année en cause, la rémunération à laquelle cet élu a droit pour cette année est proportionnelle au nombre de jours durant lesquels elle a été membre du conseil (toute partie de jour comptant pour un jour complet) par rapport au nombre de jours que comporte cette année;

**Article 7 :**

La rémunération et l'allocation de dépenses décrétées aux articles 4 et 5 seront calculées pour chacun des membres du conseil sur une base annuelle et seront versées en 12 versements, soit à la fin de chaque mois;

**Article 8 :**

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020, la rémunération et l'allocation de dépenses du maire et des conseillers seront indexées à la hausse, le cas échéant, pour chaque exercice financier à compter de celui qui commence après son entrée en vigueur et calculées à partir de l'indice d'ensemble moyen annuel du taux de l'indexation des prix à la consommation publié pour la région de Montréal et établi par Statistique Canada;

**Article 9 :**

L'application du présent règlement est rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier 2019;

**Article 3 :**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à la séance du 8 avril 2019 sous le numéro de résolution 2019-04-069

---

France St-Pierre,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

---

Denis Marion,  
Maire

Rés. 2019-04-070

**8.2 Adoption du premier projet de règlement numéro P465-19 modifiant le règlement de zonage numéro 293-91 afin d'agrandir la zone résidentielle ZRA-9 à même la zone récréative REC-18 (c. c. |105-131)**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a adopté le règlement de zonage numéro 293-91;

**ATTENDU QU'**en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Municipalité a le pouvoir de modifier son règlement de zonage;

**ATTENDU QUE** la résidence sise au 164, rue Plessis, se trouve dans la zone récréative REC-18;

**ATTENDU QUE** les habitations unifamiliales ne sont pas autorisées dans la zone REC-18;

**ATTENDU QUE** la zone REC-18 est occupée par le terrain de camping «Le Québécois»;

**ATTENDU QUE** la résidence sise au 164, rue Plessis, se trouve sur un lot distinct du lot occupé par le terrain de camping;

**ATTENDU QUE** le lot 6 285 861 du cadastre du Québec, où est implantée la résidence du 164, rue Plessis, devrait être affecté par un zonage résidentiel au lieu d'un zonage récréatif, de manière à ce que le plan de zonage reflète l'usage de ce lot;

**ATTENDU QUE** la modification proposée est conforme au plan d'urbanisme;

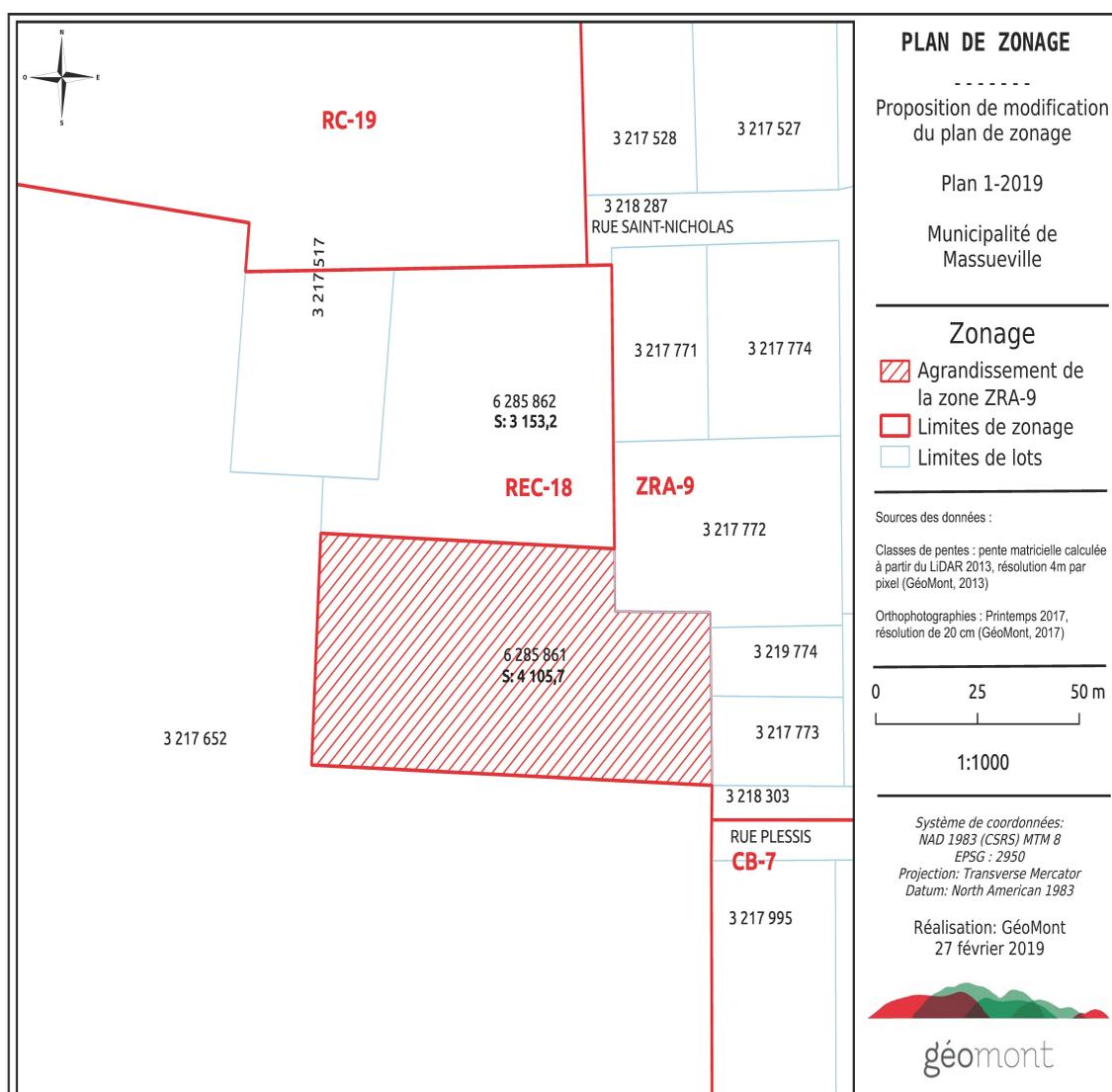
**ATTENDU QUE** les membres du Conseil municipal jugent cette modification nécessaire au bien de la collectivité;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de monsieur le conseiller Pierre Michaud;  
Appuyée par madame la conseillère Chloé Émond;  
IL EST RÉSOLU

**QUE** le Conseil de la Municipalité du Village de Massueville ORDONNE et DÉCRÈTE par le présent règlement ce qui suit :





Rés. 2019-04-071

**8.2 Adoption du règlement numéro 382-19-03 décrétant la tenue des séances ordinaires du conseil municipal de la Municipalité du Village de Massueville**  
(c. c. |105-131)

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné à la séance extraordinaire du 25 mars 2019 par monsieur le conseiller René Lalancette;

**ATTENDU QU'**une copie du présent règlement a été remise à chacun des membres du Conseil à l'intérieur des délais prévus par la loi, soit au plus tard deux (2) jours ouvrables avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté, et que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du Code municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de madame la conseillère Chloé Émond;  
Appuyée par madame la conseillère Nicole Guilbert;  
IL EST RÉSOLU

**QUE** le conseil municipal de la municipalité du Village de Massueville adopte le présent règlement et décrète ce qui suit:

**ARTICLE 1.**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 2.**

À partir du 1<sup>er</sup> avril 2019, les séances ordinaires du Conseil municipal se tiendront le deuxième lundi de chaque mois et débuteront à 19h30.

**ARTICLE 3.**

Si le jour fixé pour une séance ordinaire est un jour de fête, la séance est tenue le jour suivant.

**ARTICLE 4.**

Les séances ordinaires du Conseil municipal des mois de janvier et d'août auront lieu le troisième lundi du mois à 19h30.

**ARTICLE 5.**

Les séances du Conseil sont publiques et se tiendront à l'édifice municipal de Saint-Aimé au 285, rue Bonsecours à Massueville Québec J0G 1K0.

**ARTICLE 6.**

Les séances du Conseil comprennent deux périodes de questions au cours desquelles les personnes intéressées peuvent poser des questions orales aux membres du Conseil.

**ARTICLE 7.**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil à la séance ordinaire du lundi 8 avril 2019 par le Conseil de la Municipalité du Village de Massueville sous le numéro 2019-04-71

---

France Saint-Pierre, g.m.a.  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

---

Denis Marion  
Maire

**9. SERVICE INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Rés. 2019-04-072

**9.1 Offre de service pour la révision regroupée du plan municipal de sécurité civile (plan de mesures d'urgence) pour la mise à jour par la firme spécialisée Prudent Groupe Conseil (c.c. | 502-120)**

CONSIDÉRANT QUE le règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Village de Massueville souhaite réviser son plan de sécurité civile afin de le rendre conforme aux nouvelles exigences élaborées par le ministère de la Sécurité publique;

CONSIDÉRANT la réception de deux (2) aides financières totalisant 16 500 \$ prévue pour ce projet;

CONSIDÉRANT l'offre de service de Prudent Groupe Conseil datée du 23 mars 2019 au montant de 6 643 \$;

CONSIDÉRANT QU'en se regroupant, les municipalités du Village de Massueville, Saint-Aimé, Saint-David et Saint-Robert pourront économiser sur les frais de transport;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de monsieur le conseiller Richard Gauthier;  
Appuyée par madame la conseillère Chloé Émond;  
IL EST RÉSOLU

DE MANDATER Prudent Groupe Conseil pour effectuer la révision du plan de sécurité civile au montant de 6 643 \$;

D'AUTORISER la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité du Village de Massueville tous les documents relatifs à ce mandat.

Afin de donner application à la présente résolution, un montant est disponible à même l'aide financière reçue du programme d'aide pour la préparation aux sinistres  
Adopté à l'unanimité

## 10. SERVICE D'URBANISME ET DE DÉVELOPPEMENT

### 10.1 Rapport de l'inspecteur en bâtiment - mars 2019 (c. c. | 103-110)

Le rapport du mois de mars 2019 est déposé au Conseil.

Rés. 2019-04-073

### 10.2 Offre de service de FNX-Innov - Étude de faisabilité en ingénierie de mécanique et électrique - Projet de conversion de l'église en centre communautaire (c.c. | 114-300 & 802-124)

Sur proposition de monsieur le conseiller Richard Gauthier;  
Appuyée par madame la conseillère Chloé Émond;  
IL EST RÉSOLU

DE RATIFIER le mandat octroyé à Fnx-Innov afin de procéder à une étude de faisabilité en ingénierie de mécanique et électrique pour le projet de transformation de l'église en centre communautaire, au montant de 3 500 \$ plus les taxes applicables, avec la participation à parts égales de la municipalité Saint-Aimé.

Afin de donner application à la présente résolution, un montant est disponible au poste budgétaire « *Honoraires professionnels* » (02-610-00-410-00).  
Adopté à l'unanimité

## 11. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS, AQUEDUC ET USINE D'ÉPURATION

### 11.1 Rapport du responsable des travaux de voirie et de l'usine d'épuration des eaux usées - mars 2019 (c. c. | 103-110)

Aucun rapport n'est déposé.

Rés. 2019-04-074    **11.2 Adoption des modalités dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018**  
**Modification de la programmation** (c.c. | 208-141)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du village de Massueville a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Village de Massueville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Sur proposition de monsieur le conseiller Pierre Michaud;

Appuyée par madame la conseillère Nicole Guilbert;

IL EST RÉSOLU QUE

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- La municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux, approuvés par la présente résolution.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Municipalité du Village de Massueville atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 27 mars 2019.

Adopté à l'unanimité

Rés. 2019-04-075    **11.3 Entretien du gazon à l'OMH** (c.c. | 114-243)

Sur proposition de monsieur le conseiller Louis Fillion;

Appuyée par madame la conseillère Nicole Guilbert;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
du Village de Massueville  
de la séance ordinaire 8 avril 2019

3726

IL EST RÉSOLU

QUE le responsable des travaux de voirie de la municipalité de Massueville prenne en charge l'entretien du gazon de l'OMH au coût de 350 \$, considérant que le chargé de projet, monsieur Alain Letendre, a confirmé son intérêt à renouveler l'entente avec la municipalité.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 2019-04-076 **11.4 Offre de service pour la mesure d'accumulation de boues dans les étangs en 2019** (c.c. | 114-300)

Sur proposition de monsieur le conseiller Louis Fillion;  
Appuyée par monsieur le conseiller Richard Gauthier;  
IL EST RÉSOLU

D'ACCEPTER l'offre de service présentée par la firme Écho-Tech H<sub>2</sub>O inc., au montant de 1 295 \$ plus les taxes applicables, pour la mesure des boues dans les étangs aérés.

Afin de donner application à cette résolution, un montant est disponible au poste budgétaire « *Surplus réservés - Usine d'épuration* » (59-159-10)

Adopté à l'unanimité

## 12. ADMINISTRATION

Rés. 2019-04-077 **12.1 Présentation des comptes à payer du mois de mars 2019** (c. c. | liste)

Les membres du Conseil examinent la liste des comptes à payer au 31 mars 2019.  
Après examen,

Sur proposition de madame la conseillère Chloé Émond;  
Appuyée par madame la conseillère Nicole Guilbert;  
IL EST RÉSOLU

DE PRENDRE ACTE du certificat de la directrice générale et secrétaire-trésorière, France Saint-Pierre, à l'égard de la disponibilité des fonds, tel que reproduit ci-après:

Je soussignée, France Saint-Pierre, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité du Village de Massueville, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants dans les postes budgétaires prévus pour les dépenses inscrites dans la liste des factures à payer en date du 31 mars 2019.

ET D'APPROUVER telle que soumise la liste des factures à payer pour un total de 44 665.29 \$

---

France Saint-Pierre  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

<u>NO CHÈQUE</u>	<u>FOURNISSEURS</u>	<u>MONTANT</u>
------------------	---------------------	----------------

C1900047	Bibliothèque de St-Aimé et Massueville (50% aide financière 2019)....	1 000.00
----------	---	----------

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
du Village de Massueville  
de la séance ordinaire 8 avril 2019**

3727

C1900048	Fabrique de St-Aimé (loyer biblio -avril 2019) .....	270.00
C1900049	Fonds de l'information sur le territoire (mutations février 2019).....	4.00
C1900050	G.A.D. Brouillard inc. (dénéigement mars 2019).....	6 710.69
C1900051	Géomont (plan zonage pdf du lot 3 217 740).....	341.48
C1900052	Arrosage Cloutier enr. (dénéigement bornes et église).....	310.43
C1900053	C.N.E.S.S.T. (frais gestion dossier 2019) .....	64.87
C1900054	Cégep Sorel-Tracy (1 <sup>re</sup> facture Cégep-fonds de base).....	75.00
C1900055	Commission scolaire Sorel-Tracy (location locaux école 2018-2019) ....	4 320.00
C1900056	Fournitures de bureau Denis (câble réseau-Biblio, boîtes, coffres étiquettes)....	178.14
C1900057	Municipalité de Saint-Aimé (50 % câble fibre optique-biblio) .....	26.95
C1900058	Petite caisse (gants, t-shirt, chandail -inspecteur, fr. déplac. D.G. à la MRC) .	153.15
C1900059	R.I.P.I. (quote-part générale et camion -mars 2019).....	5 287.15
C1900060	Eurofins Environex (analyses mensuelles fév. et mars 2019).....	677.21
C1900061	Groupe Ultima inc. (renouvellement 2019) .....	13 604.00
C1900062	Desmarais Protection électronique (réparation panneau contrôle).....	164.99
C1900063	Dépanneur S.G. Bardier (essence pour souffleur) .....	10.31
C1900064	Buropro Citation (lecture copieur - 24 mars 2019) .....	102.91
C1900065	Manon Paulhus (ménage bureau 1 <sup>er</sup> mars 2019) .....	183.96
C1900066	Les Entreprises BJB inc. (réparation lumières de rue) .....	233.52
C1900067	Francis Lapointe-Lamoureux (mise en place du 30 mars 2019 à l'école) .....	35.00
C1900068	Hébert Marsolais inc. (honoraires exercice financier 2018) .....	8 278.20
C1900069	La Capitale assurance (assurances collectives avril 2019).....	162.82
C1900070	Bell Conférences inc. (appel conférence ress. humaine).....	11.00
C1900071	Nadeau Nadeau Blondin architectes inc. (étude changement usage église)1	149.75
C1900072	Monty Sylvestre inc. (honoraires généraux - février 2019).....	186.53
C1900073	Daniel Courchesne (ménage et chaises et tables à descendre -30 mars 2019)..	95.00
L1900030	Visa Desjardins - France (journal mars, feuillet élections, conversion PDF, timbres).....	225.43
L1900031	Visa Desjardins - Yan (frais annuels 2019).....	20.00
L1900032	Hydro-Québec (éclairage public au 28-02-2019).....	481.26
L1900033	Télébec (téléphone bureau -10 mars 2019) .....	242.06
L1900034	Télébec (téléphone usine - 10 mars 2019) .....	97.42
L1900035	TéluS (cellulaires : 18 mars au 17 avril 2019).....	232.06
<b>Total :</b> .....		<b>44 665.29 \$</b>

### **12.2 Dépôt de l'état des activités financières au 31 mars 2019**

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose, à titre informatif, l'état des activités financières au 31 mars 2019.

Rés.2019-04-078

### **12.3 Résolution adoptant la modification du calendrier des séances ordinaires pour l'année 2019** (c.c. |105-131)

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

CONSIDÉRANT QUE les séances du conseil auront lieu temporairement à l'édifice municipal de Saint-Aimé;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de Saint-Aimé tient ses séances ordinaires le premier lundi du mois;

CONSIDÉRANT l'adoption du règlement 382-19-03 décrétant la tenue des séances

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
du Village de Massueville  
de la séance ordinaire 8 avril 2019

3728

ordinaires du conseil municipal de la Municipalité du Village de Massueville;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de monsieur le conseiller Pierre Michaud;  
Appuyée par monsieur le conseiller Louis Fillion;  
IL EST RÉSOLU

QUE le calendrier modifié ci-dessous soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2019, qui se tiendront le **lundi, ou le mardi dans le cas d'un jour férié**, et qui débuteront à 19h30 :

14 janvier	8 juillet
4 février	13 août (mardi)
4 mars	9 septembre
8 avril	15 octobre (mardi)
13 mai	12 novembre (mardi)
10 juin	9 décembre

QU'un avis public annonçant le présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

Adopté à l'unanimité

#### **12.4 Dépôt de l'échéancier de la transformation de l'église de Massueville**

L'échéancier pour le projet de la transformation de l'église de Massueville en centre communautaire est déposé.

Rés. 2019-04-079

#### **12.5 Modification de signataires au compte Visa « Approvisionnement » (c.c. 1203-106)**

Sur proposition de monsieur le conseiller Louis Fillion;  
Appuyée par madame la conseillère Nicole Guilbert;  
IL EST RÉSOLU

DE REMPLACER le nom de Yan Bussières par celui d'Éric St-Martin en tant qu'un des signataires au compte Visa et de conserver la limite de 2 000 \$ pour cette carte.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière, France St-Pierre, à signer pour et au nom de la Municipalité du Village de Massueville tous les documents nécessaires au remplacement de cette carte.

Adopté à l'unanimité

Rés. 2019-04-080

#### **12.6 Résolution autorisant la signature du protocole d'entente dans le cadre du programme Secours adapté (c.c. 1401-130)**

CONSIDÉRANT le projet d'entente de collaboration proposé par la MRC de Pierre-De Saurel dans le cadre du programme Secours adapté;

CONSIDÉRANT QUE ce programme est issu du plan d'action de la Politique régionale des aînés;

CONSIDÉRANT QUE cette entente vise la création d'un partenariat relativement au programme Secours adapté sur l'ensemble du territoire de la MRC et à définir les modalités de collaboration pour l'ensemble des partenaires, soit:

- MRC de Pierre-De Saurel (MRC);
- Municipalités situées sur le territoire de la MRC (y compris les Services de sécurité incendie (SSI) de Saint-David, Saint-Ours et Saint-Roch-de-Richelieu);
- Service de protection et d'intervention d'urgence de la Ville de Sorel-Tracy (SPIUST);
- Régie d'incendie Pierreville-Saint-François-du-Lac et Régie intermunicipale de protection incendie Louis-Aimé-Massue (Régies);
- Centre d'appels d'urgence de Chaudière-Appalaches (CAUCA);
- Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie Est (CISSS ME);

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu que la Municipalité désigne une personne ressource responsable de l'entente;

CONSIDÉRANT QUE les membres ont pris connaissance dudit projet d'entente et s'en disent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de madame la conseillère Nicole Guilbert;  
Appuyée par madame la conseillère Chloé Émond;  
IL EST RÉSOLU

QUE le Conseil de la Municipalité du Village de Massueville approuve le contenu de l'entente de collaboration pour le territoire de la MRC de Pierre-De Saurel dans le cadre du programme Secours adapté;

AUTORISE le maire, Denis Marion, et la directrice générale, France St-Pierre, à signer ladite entente pour et au nom de la Municipalité;

DÉSIGNE France St-Pierre, directrice générale et secrétaire-trésorière, à titre de personne-ressource responsable de l'entente pour la Municipalité.

Adopté à l'unanimité

Rés.2019-04-081

**12.7 Formation pour les nouveaux élus sur le code d'éthique avec la Fédération québécoise des municipalités (FQM) (c.c. 1304-110)**

Sur proposition de monsieur le conseiller Pierre Michaud;  
Appuyée par monsieur le conseiller Richard Gauthier;  
IL EST RÉSOLU

D'AUTORISER Chloé Émond et Pierre Michaud à suivre la formation sur le comportement éthique, au coût de 300 \$ par personne, plus les taxes applicables.

Afin de donner application à la présente résolution, un montant est disponible au poste budgétaire « Frais de déplacements et de représentation » (02-110-00-346-00).

Adopté à l'unanimité

**12.8 Résolution autorisant l'achat de trois ordinateurs et trois licences Office 2019**

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

**13. Période de questions**

Une période de questions est tenue à l'intention de l'assistance.

**14. Affaires nouvelles**

Aucune affaire nouvelle n'est abordée lors de cette séance.

Rés.2019-04-082

**15. Clôture de la séance**

Sur proposition de monsieur le conseiller Richard Gauthier;  
Appuyée par madame la conseillère Nicole Guilbert;  
IL EST RÉSOLU

QUE la présente séance soit levée à 20h38.

Adopté à l'unanimité.

---

France Saint-Pierre, g.m.a.  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

---

Denis Marion  
Maire